

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 mars 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 37
Nombre de représentés : 02
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2021-031

ZAC MANES

RETROCESSION A LA VILLE DES
VOIRIES ET AUTRES ESPACES
PUBLICS DE L'OPERATION

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 13 janvier
2021 et affichée le 13 janvier 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le :

22 MARS 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi deux
mars, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au
Complexe Sportif Municipal, après convocation légale
sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème}
adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard
Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe,
M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel
7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-
Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M.
Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain
Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte
Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme
Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan,
Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir,
Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie
Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M.
Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Zakaria Ali à 17h18,
Mme Paméla Trécasse à 17h23, M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17h58.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

Affaire n° 2021-031

ZAC MANES

**RETROCESSION A LA VILLE DES VOIRIES ET AUTRES ESPACES PUBLICS
DE L'OPERATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la convention d'aménagement signée avec la SEMADER le 11 juin 1993 portant sur l'opération d'aménagement urbain dénommée Zone d'Aménagement Concerté « Olivier Manès » ;

Vu la délibération n°099-067 du 27 mai 1999 du Conseil municipal approuvant le bilan de clôture de ladite opération ;

Vu l'avis financier n°2020-407V1140 établi le 04 décembre 2020 par le service du Domaine sur l'ensemble des parcelles identifiées au rapport ;

Vu l'avis favorable des commissions conjointes « Aménagement - Travaux – Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » du 18 février 2021;

Vu le rapport présenté en séance le 2 mars 2021 relatif à la rétrocession à la Ville des voiries et autres espaces publics de l'opération de la ZAC MANES ;

Considérant que la rétrocession des voiries et autres espaces publics/commons de la ZAC n'est pas intervenue à ce jour ;

Considérant que les parcelles listées au rapport constituent des biens de retour à la Collectivité ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la rétrocession des parcelles listées dans le rapport et situées dans la ZAC Manès à la Commune de Le Port à l'euro symbolique, conformément à l'avis du Domaine établi le 04 décembre 2020 ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le 23/03/2021

SLO

ID : 974-219740073-20210302-DL020321_031-DE

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a horizontal line extending to the right.

Olivier HOARAU